

## Baisse des budgets de la culture, des conséquences catastrophiques sur les territoires

### Des baisses plus importantes qu'il n'y paraît

Alors que le budget de la culture ne représente que 0,8 % du budget de l'État, il est réduit de près de 5 % en 2026, sans compter la prise en compte de l'inflation. Ces 5 % qui peuvent paraître peu se font sentir différemment selon les secteurs d'activités du ministère de la culture en région.

-38 % en moyenne pour les travaux sur monument historique, -5 % sur les budgets de la création auxquels s'ajoutent les baisses de l'an dernier qui n'ont pas été réabondées sur l'action culturelle et territoriale de -15 % ou les -40 % sur l'archéologie.

### Un surgel de 10 %

Le tout s'accompagne d'un surgel des crédits de 10 % dont on ne sait s'ils seront délégués aux DRAC/DAC en cours d'année. Revenons un instant sur ce surgel qui vient d'une circulaire du premier ministre du 23 avril 2025 et qui fut très bien explicité en réponse à une question de la CGT lors du dernier CSA ministériel. Le fondement juridique d'une telle décision est faible et va incontestablement à l'encontre du vote du Parlement.

Contrairement au gel, que nous avons déjà connu, le surgel reste en Centrale et n'est pas délégué. La programmation ne peut en tenir compte et c'est donc, a minima, une double programmation qu'il faut établir. Le dégel se fera en fonction des résultats des dépenses exécutées. Ce qui veut dire que les DRAC/DAC ont tout intérêt à avoir une bonne exécution des crédits au risque de ne pas voir la couleur de ces 10 %.

### Les conséquences sur l'application des politiques publiques

Dans ces conditions, les programmations ont toutes été revues à la baisse.

**Pour les MH**, ce sont les opérations directement réalisables qui sont privilégiées, notamment celles dont les propriétaires n'ont pas de difficultés pour la prise en charge de leur côte part de financement des travaux. Les monuments en péril, les opérations complexes ne seront pas forcement priorités. Le politique prendra le dessus sur le technique. Les acteurs professionnels de la conservation-restauration et les artisans des métiers d'arts risquent d'en payer le prix fort par une baisse d'activité importante en cours d'année.

**Pour la création**, les marges de manœuvre sont déjà faibles en DRAC/DAC et se réduisent à néant. Si les scènes nationales et les lieux labellisés seront en partie préservés, il n'en sera pas de même des petites compagnies, des nouveaux projets et des petites salles. Dans un tel contexte, la ruralité ne pourra plus être une priorité.

**Pour l'action culturelle et territoriale**, le choix continuera à être particulièrement difficile d'autant que le nombre de demandes continue de croître et que les projets vers les scolaires se voient amputer de près de la moitié des sommes allouées par le Pass culture.

Ce sont donc les publics socialement et géographiquement éloignés de la culture qui pâtiront le plus de cette baisse de crédits, de même que les artistes les plus fragiles.

Ces baisses sont accompagnées de nombreuses restrictions budgétaires des collectivités territoriales, Régions et Départements en tête.

Un plan social invisibilisé est en cours pour tous les métiers de la culture en région.

## Les conséquences sur les personnels

Paradoxalement, une baisse de crédits s'accompagne d'une surcharge de travail, notamment par une double programmation, une attention redoublée sur chaque demande de subvention et sur les choix à opérer. Au final, les bureaux des affaires financières reçoivent un nombre conséquent de dossiers supplémentaires à traiter. De surcroît, l'instruction budgétaire doit se faire dans un calendrier toujours plus contraint, obligeant les agents à effectuer leur travail en 5 mois au lieu des 10 mois habituels. Dans le détail, c'est aux agent·es et aux chef·fes de service de décider de choix impossibles à prendre sereinement. Ces baisses budgétaires heurtent de plein fouet les convictions des agent·es, leur engagement professionnel au service de la démocratisation culturelle et de la conservation du patrimoine. C'est un crève cœur pour les personnels de n'avoir plus les moyens financiers de faire leur travail correctement, de devoir annoncer que des subventions ne seront pas versées au risque de liquidations de structures culturelles et de compagnies, de mise en péril de monuments historiques.

## Un autre choix est possible

Alors que le gouvernement rogne sur un budget qui représente moins d'1 % du budget de l'État, il programme un nouveau porte avion nucléaire pour une somme estimée au bas mot à 10 milliards d'euros, soit trois années de budget de la culture. Le président de la République prépare la guerre et détruit la culture, élément fondamental de la concorde entre les peuples.

## Pour le renforcement du modèle culturel français

Le SNSD CGT Culture se bat aux côtés des personnels pour obtenir un budget de la culture correspondant à **plus de 1 % du budget de l'État**. Seule une augmentation du budget de l'État est en mesure de contrebalancer la défaillance des collectivités territoriales et de redonner une ambition aux politiques culturelles.

Il faut retrouver **un niveau d'emploi acceptable** et arrêter les 14 suppressions de postes dans les DRAC ainsi que les transferts de postes vers les préfectures via la circulaire dite « des 3 % » qui permet aux préfets de récupérer jusqu'à 3 % des effectifs des directions régionales.

Conforter le **modèle de co-construction des politiques publiques culturelles** en refusant le nouvel acte de décentralisation en préparation.

**Pour un État culturel en région qui ait les moyens d'une politique de conservation patrimoniale, de soutien à la création et de démocratisation et démocratie culturelles.**

Le 14 avril 2026

**Le SNSD CGT-Culture est la première organisation syndicale dans les services déconcentrés du ministère de la Culture. Pour lui donner les moyens de continuer à vous défendre, ainsi que vos métiers, pour qu'existe encore le ministère en région, ses missions et conquérir de nouveaux droits, syndiquez-vous !**

**Soyons acteurs de notre avenir !**